



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

Numéro	06
Objet	ATTRIBUTIONS DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU GUIDE DES AIDES
Rapporteur	Pascal HENRI

Date de convocation et d’affichage : 12 juin 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 100 / Volants : 127

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRIOT Charline, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GEORGE Yvan, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, LANOUX Claudie, LEDOUBLE Catherine, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, ORDONNEAU Emilien, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETERS Anthony, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : DEBROUWER Denis par PAYEN Patrice, HAINAUD Christian par CHARDINAL Colette, HUP Carole par LALLEMAND Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAUDOUX Bruno à DEHARBE Dominique, BRET Marc à THOMAS Christine, BROCHET Pierre à BOURDON Amandine, CASSONNET Christian à BAROIN François, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, CHOMAT Christophe à JOURNOT Aude, CORNUMAND Agnès à DUSACQ Maxime, COURTOIS Armelle à HONORE Nicolas, CROPAT Patrice à LOUIS Benoît, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, FARRUGIA Frédéric à REVOLIO Claudine, FREGANS Baptiste à LEFEVRE Vincent, GANTELET Bruno à DELAITRE Guy, GATOULLAT Marcel à CHALVET Marie-Ange, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUNDALL Philippe à BLASSON Christian, KUZMA Romain à ORDONNEAU Emilien, LANDREAT Pascal à HEUILLARD Véronique, LEBECQ Jérémy à DUQUESNOY Olivier, LEMOINE Philippe à POTTIER Denis, LEPRINCE Didier à PROVENCE Gérard, MANGEON Marielle à THOMAS Jérôme, NIEUWMUNSTER Adrien à DENIS Valery, PETIT Christine à GUILBARD Victoire, RAYMOND Arnaud à KACZMAREK Elodie.

Excusés : BILLET André, BORDIER Grégory, GERARD Fabien, MALARMEY Pascal, POIVEZ Kévin, SIMON Eric, VAJOU Sabine, VINCENT Fabien.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
127	0	127	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

ATTRIBUTIONS DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU GUIDE DES AIDES

Exposé :

Par délibération 05 du 18 décembre 2025, le guide des aides du dispositif de cofinancements aux communes a évolué pour la nouvelle mandature 2026-2032.

Les règles d'éligibilité ont été simplifiées et élargies à des projets auxquels Troyes Champagne Métropole n'apportait pas son soutien auparavant.

Les strates de communes ont été actualisées et le nombre de projets soutenus par commune pour la mandature 2026-2032 est fixé à 4 soutiens.

Concernant le dispositif en vigueur au cours du mandat 2020-2026, les dernières attributions proposées ci-dessous, correspondent aux demandes complètes à la date du 15 mars 2026, et sont comprises dans les 6 attributions de la mandature.

Il vous est donc proposé d'attribuer les derniers fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après, au titre de l'année 2026.

A / DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS PUBLICS STRUCTURANTS

Communes de moins de 1 000 habitants :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Le Pavillon-Sainte-Julie (dossier n°5)

La commune de Le-Pavillon-Sainte-Julie souhaite réaliser des travaux de rénovation de l'école primaire.

L'assiette éligible du projet est estimée à 5 144 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 1 029 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mergéy (dossier n°3)

La commune de Mergéy souhaite réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la Maison d'Assistantes Maternelles.

L'assiette éligible du projet est estimée à 15 965 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 3 193 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mesnil-Saint-Père (dossier n°2)

La commune de Mesnil-Saint-Père souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'une voie douce entre la crêperie et la maison du lac, afin de sécuriser les déplacements doux et favoriser la circulation piétonne et cycliste.

L'assiette éligible du projet est estimée à 8 485 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 1 697 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montgueux (dossier n°5)

La commune de Montgueux souhaite réaliser des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal.

L'assiette éligible du projet est estimée à 32 764 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 6 553 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Moussey (dossier n°5)

La commune de Moussey souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'une aire de jeux avec table de ping-pong, table de pique-nique et de plusieurs agrès.

L'assiette éligible du projet est estimée à 14 870 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 2 974 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Benoit-sur-Seine (dossier n°5)

La commune de Saint-Benoit-sur-Seine souhaite réaliser des travaux de réfection de voirie rue des Tricasses, de la Croix et du Corps de Garde.

L'assiette éligible du projet est estimée à 130 772 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 26 155 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Benoit-sur-Seine (dossier n°6)

La commune de Saint-Benoit-sur-Seine souhaite réaliser des travaux de réfection de la clôture du cimetière de l'église.

L'assiette éligible du projet est estimée à 17 015 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 3 403 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Souigny (dossier n°3)

La commune de Souigny, en qualité de maître d'ouvrage délégué pour un équipement en copropriété avec la commune de Bouilly, souhaite réaliser des travaux de mise aux normes de l'éclairage du stade de Foot.

L'assiette éligible du projet est estimée à 11 059 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 2 212 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Vailly (dossier n°3)

La commune de Vailly souhaite réaliser des travaux de restauration de la couverture de l'église.

L'assiette éligible du projet est estimée à 35 462 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 7 093 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Communes de 1 000 et 2 000 habitants :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Payns (dossier n°6)

La commune de Payns souhaite réaliser des travaux de rénovation du terrain de football en gazon naturel.

L'assiette éligible du projet est estimée à 12 185 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 2 437 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Verrières (dossiers n°2)

La commune de Verrières souhaite réaliser des travaux d'aménagement de voirie du centre-bourg.

L'assiette éligible du projet est estimée à 191 590 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 18 751 € est proposé, soit 9,78 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Verrières (dossiers n° 3)

La commune de Verrières souhaite réaliser des travaux d'aménagement du carrefour des RD 123 et 49.

L'assiette éligible du projet est estimée à 176 924 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 17 294 € est proposé, soit 9,77 % de l'assiette éligible.

Communes de plus de 2 000 habitants :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rosières-Près-Troyes (dossier n°5)

La commune de Rosières-près-Troyes souhaite agrandir l'aire de jeux existante, composée exclusivement d'équipements individuels destinés aux enfants de 2 à 6 ans, par une offre d'équipements adaptés aux enfants plus âgés.

L'assiette éligible du projet est estimée à 25 500 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 5 000 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rosières-Près-Troyes (dossier n°6)

La commune de Rosières-près-Troyes souhaite réaliser des travaux de rénovation du gymnase Raymond Laurent.

L'assiette éligible du projet est estimée à 98 853 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 19 771 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-André-les-Vergers (dossier n°4)

La commune de Saint-André-les-Vergers souhaite aménager une aire de jeux inclusive à Echenilly.

L'assiette éligible du projet est estimée à 98 800 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 19 760 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-André-les-Vergers (dossier n°5)

La commune de Saint-André-les-Vergers souhaite installer un éclairage sur la plaine de jeux du stade d'Echenilly.

L'assiette éligible du projet est estimée à 85 083 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 17 017 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Savine (dossier n°1 phase 2)

Par délibération du 22 mai 2025, un fonds de concours a été attribué pour la phase 1 de l'opération de requalification des anciens bassins saviniens, par l'aménagement du parc et la restructuration de la machinerie technique des bassins.

Pour cette première phase, un fonds de concours d'un montant de 144 263 € a été attribué, soit 20% des dépenses éligibles, estimées à 721 313 €.

La commune de Sainte-Savine souhaite maintenant réaliser la phase 2 de l'opération de requalification des anciens bassins saviniens, par la réhabilitation d'un bâtiment en tiers lieu inclusif et solidaire.

Pour cette deuxième phase, l'assiette éligible du projet est estimée à 1 304 222 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 255 737 € est proposé, soit 19,60 % de l'assiette éligible, plafonné à 400 000 € pour les 2 phases de cette opération.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Savine (dossier n°2)

La commune de Sainte-Savine souhaite réaliser des travaux de requalification et d'agrandissement de la médiathèque, sur le site du forum, bâtiment Art déco situé en cœur de ville.

L'assiette éligible du projet est estimée à 1 828 386 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 365 677 € est proposé, soit 19,99 % de l'assiette éligible.

Attribution d'un fonds de concours à la ville de Troyes (dossier n°5)

La ville de Troyes souhaite poursuivre l'aménagement du Parc des Moulins, par la réhabilitation de la maison Mahieu en centre de ressources enfance et jeunesse, pour les enfants de plus de 6 ans.

L'assiette éligible du projet est estimée à 984 013 € HT.

Conformément à la demande présentée par la commune, un fonds de concours d'un montant de 196 803 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au titre du dispositif de cofinancement structurant applicable jusqu'au 14 mars 2026, les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent ci-après ;**

Proposition d'attributions de fonds de concours au titre de l'année 2026

Communes de moins de 1 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération			
			Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
LE-PAVILLON-SAINT-JULIE	5	Rénovation de l'école primaire	5 144 €	20,00%	1 029 €
MERGEY	3	Réfection de la toiture du bâtiment de la Maison d'Assistantes Maternelles	15 965 €	20,00%	3 193 €
MESNIL-SAINT-PÈRE	2	Aménagement d'une voie douce entre la crêperie et la maison du lac	8 485 €	20,00%	1 697 €
MONTGUEUX	5	Rénovation de la salle du conseil municipal	32 764 €	20,00%	6 553 €
MOUSSEY	5	Aménagement d'une aire de jeux avec table de ping-pong, table de pique-nique et de plusieurs agrès	14 870 €	20,00%	2 974 €
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	5	Réfection de voiries rues des Tricasses, de la Croix et du Corps de Garde	130 772 €	20,00%	26 155 €
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	6	Réfection de la clôture du cimetière de l'église	17 015 €	20,00%	3 403 €
SOULIGNY	3	Travaux de mise aux normes de l'éclairage du stade de football	11 059 €	20,00%	2 212 €
VAILLY	3	Restauration de la couverture de l'église	35 462 €	20,00%	7 093 €
sous-total					54 309 €

Communes de 1 000 à 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération			
			Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
PAYNS	6	Travaux de rénovation du terrain de football en gazon naturel	12 185 €	20,00%	2 437 €
VERRIERES	2	Aménagement de voirie dans le centre-bourg	191 590 €	9,78%	18 751 €
VERRIERES	3	Aménagement du carrefour des RD 123 et 49	176 924 €	9,77%	17 294 €
sous-total					38 482 €

Communes de plus de 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération			
			Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
ROSIERES-PRES-TROYES	5	Agrandissement de l'aire de jeux existante	25 000 €	20,00%	5 000 €
ROSIERES-PRES-TROYES	6	Rénovation du gymnase Raymond Laurent	98 853 €	20,00%	19 771 €
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	4	Aménagement d'une aire de jeux inclusive à Echenilly	98 800 €	20,00%	19 760 €
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	5	Installation d'un éclairage sur la plaine de jeux du stade d'Echenilly	85 083 €	20,00%	17 017 €
SAINTE-SAVINE	1 PH 2	Requalification des anciens bassins saviniens - Phase 2	1 304 222 €	19,60%	255 737 €
SAINTE-SAVINE	2	Requalification et agrandissement de la médiathèque	1 828 386 €	19,99%	365 677 €
TROYES	5	Réhabilitation de la maison Mahieu en centre de ressources enfance et jeunesse	984 013 €	20,00%	196 803 €
sous-total					879 765 €
Total des attributions (1) au titre de l'année 2026					972 556 €

Rappel des fonds de concours déjà attribués au titre de l'année 2026

Communes de moins de 250 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2026		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
ASSENAY	6	Achat d'une taille haie et d'une tronçonneuse pour l'entretien paysager de la commune	12/02/2026	1 248 €	20,00%	250 €
sous-total						250 €

Communes de moins de 1 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2026		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
VILLACERF	5	Réhabilitation de l'ancien restaurant "Le Melda" pour la création de salles associatives, socioculturelles et polyvalentes	12/02/2026	177 331 €	20,00%	35 466 €
VILLY LE MARECHAL	4	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	12/02/2026	10 214 €	20,00%	2 043 €
sous-total						37 509 €

Communes de 1 000 à 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2026		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
TORVILLIERS	4	Travaux d'aménagement VRD	12/02/2026	128 552 €	20,00%	25 710 €
sous-total						25 710 €

Communes de plus de 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Dossier n°	Intitulé de l'opération	Conseil Communautaire du	Programme 2026		
				Assiette éligible	Taux maximum attribué	Fonds de concours attribué
CRENEY-PRES-TROYES	4	Construction d'une nouvelle halle de tennis comprenant 2 courts, réfection du court de tennis extérieur, construction de 2 vestiaires sanitaires modulaires, rénovation du sol du bâtiment existant qui sera affecté en halle multi-raquettes	12/02/2026	1 822 208 €	20,00%	364 442 €
sous-total						364 442 €

Total des fonds de concours déjà attribués (2)						427 911 €
--	--	--	--	--	--	-----------

TOTAL DES ATTRIBUTIONS 2026 (1)+(2) :

1 400 467 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.

Suivi des attributions d'AP - 2021/2026

Attributions AP 2021-2026		2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Montant de l'AP en début d'exercice	10 800 000 €	9 316 923,41 €	8 073 526,57 € + Ajout 200 000 €* Soit 8 273 526, 57 €	5 655 282, 98 €	3 308 377, 32 € + Ajout 1 000 000 €** Soit 4 308 377, 32 €	134 249, 14 € + Ajout 1 500 000 €*** Soit 1 634 249, 14 €
	Montant attribué dans l'année	1 506 493 €	1 257 808 €	2 683 579 €	2 383 222 €	4 174 307 €	1 400 467 €
	Solde AP en fin d'exercice	9 293 507 €	8 059 115, 41 €	5 589 947, 57 €	3 272 060, 98 €	134 070, 32 €	233 782, 14 €
Attributions intégrant les soldes non versés	Solde de FDC non justifiés	23 416, 41 €	14 411, 16 €	65 335, 41 €	36 316, 34 €	178,82 €	0,00 €
	Suivi AP réel	9 316 923, 41 €	8 073 526, 57 €	5 655 282, 98 €	3 308 377, 32 €	134 249, 14 €	233 782, 14 €

* AP augmentée de 200 000 € (50 000€ par an à partir de 2023), pour dispositif -250 habitants lors du Conseil communautaire du 06 avril 2023

** AP augmentée d'1 million € lors du Conseil communautaire du 3 avril 2025

*** AP augmentée d'1,5 million € lors du Conseil communautaire du 12 février 2026

Suivi du versement des CP - 2021/2026

Versements CP 2021-2026		2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total Mandature
	Attribution par année	1 506 493 €	1 257 808 €	2 683 579 €	2 383 222 €	4 174 307 €	1 400 467 €	13 405 876 €
	Montant CP versé	1 383 968,89 €	1 185 835,84 €	2 074 687,90 €	1 895 409,59 €	1 150 324,63 €	0,00 €	7 690 226, 85 €
	% de versement par année d'attribution	91,87 %	94,28 %	77,31 %	79,53 %	27,56 %	0,00 %	57, 36 %
	Solde théorique à verser	122 524,11€	71 972,16 €	608 891,10 €	487 812,41 €	3 023 982,37 €	1 400 467 €	5 715 649, 15 €
	Solde de FDC non justifiés	23 416,41 €	14 411,16 €	65 335,41 €	36 316, 34 €	178,82 €	0,00 €	139 657, 94 €
	Solde réel restant à verser	99 107,70 €	57 561,00 €	543 555,69 €	451 496,07 €	3 023 803,55 €	1 400 467 €	5 575 991, 21 €